Ville de Lausanne
Municipalité

Services industriels

Financement des bornes de recharge publiques pour véhicules électriques pour la législature 2026-2031

Préavis Nº 2026/79

Lausanne, le 29 octobre 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Les transports et la mobilité représentent plus de 22% des émissions directes totales de CO_2 à Lausanne et présentent des enjeux urbains très importants, en particulier en matière de bruit, de stationnement et de congestions routières. Dans le cadre de son Plan climat, la Municipalité a validé une feuille de route qui vise une mobilité décarbonée en 2030. Cette date très proche a été retenue comme un signal fort pour augmenter rapidement le report vers les transports publics et la mobilité douce, réduire le nombre de véhicules motorisés individuels et pour le solde inciter au passage aux véhicules électriques. Pour ce dernier objectif, la mise à disposition de bornes de recharge sur le domaine public est essentielle. Elle permet aux locataires lausannois qui ne disposent pas d'une place de parc individuelle ou qui dispose d'une place de parc individuelle qui n'est pas équipée de borne de recharge, de pouvoir faire cette transition en étant rassuré sur la capacité à disposer d'un point de recharge proche de son domicile.

La Ville met déjà à disposition 70 bornes de recharges sur le domaine public. Pour la législature 2026-2031, elle prévoit une augmentation annuelle moyenne de 40 bornes de recharges, soit un objectif final de 200 bornes supplémentaires.

A cette fin, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 3'000'000.- HT.

Les montants du présent préavis sont exprimés hors taxe (HT) en raison de l'assujettissement à la TVA des SIL.

2. Objet du préavis

Afin de poursuivre le développement de l'offre de recharge publique pour les véhicules électriques, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 3'000'000.- (HT), y compris main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, pour le financement des nouvelles stations de recharge publiques pour la législature 2026-2031.

Les éventuelles subventions obtenues seront portées en déduction des dépenses d'investissement du crédit.

3. Situation actuelle

Les SiL exploitent 70 bornes de recharge publiques, installées en voirie, et réparties comme suit :

— bornes en zone de stationnement payant : quatre emplacements équipés chacun de deux bornes de recharge AC ;

— bornes en zone accessible aux porteurs de macaron : 16 emplacements équipés chacun de trois bornes de recharge AC et d'une borne de recharge DC, à l'exception d'un emplacement équipé uniquement d'une borne AC et d'une borne DC[1].

Les bornes en zone de stationnement payant sont accessibles à l'ensemble des automobilistes, qui s'acquittent des frais de stationnement et de recharge.

Les bornes en zone accessible aux porteurs de macaron sont uniquement accessibles à ces derniers. Cela inclut les détenteurs du macaron « électrique » créé début 2026 et donnant la possibilité, moyennant un coût annuel, à l'ensemble des résidents lausannois qui le souhaitent d'utiliser ces bornes.

Les modalités d'utilisation et les tarifs sont publiés sur une page internet dédiée : https://www.lausanne.ch/vie-pratique/energies-et-eau/services-industriels/particuliers/je-choisis-mon-offre/mobilite/voitures-electriques.html.

La Municipalité envisage une ouverture de l'accès à ces bornes à tous les automobilistes, avec paiement du stationnement pour ceux qui ne détiennent pas de macarons. Cela implique une modification de la signalisation de ces bornes.

4. Stratégie de développement et planification

4.1 Objectif

Une étude réalisée en 2023 a déterminé le nombre de bornes de recharge publiques nécessaire pour soutenir l'objectif du Plan climat de décarboner la mobilité individuelle motorisée. Ce nombre est important, puisque le besoin d'ici 2035 a été évalué à 1'300 bornes de recharge, mises à disposition par les SIL et par d'autres opérateurs. En 2025, l'offre de recharge publique des SiL représentait 30% de l'offre totale.

Tous les deux ans, les SIL détermineront le nombre de bornes de recharge publiques à installer pour les deux prochaines années, en se basant sur les analyses suivantes :

— statistiques d'utilisation des bornes de recharge publiques opérées par les SIL ;

— enquête auprès des Lausannoises et des Lausannois sur leur rapport à la mobilité électrique ;

— évolution des parts de marché de la mobilité électrique ;

— nombre de bornes de recharge publiques mises à disposition par des acteurs privés.

Il a ainsi été déterminé que 20 stations de recharge devaient être installées entre 2027 et 2028, soit au total 80 nouvelles bornes de recharge publiques.

Ce rythme de développement correspond à la trajectoire du besoin jusqu'en 2035 défini dans l'étude précitée en maintenant un part de marché de 30% pour les SIL. Pour le présent préavis, l'hypothèse est faite d'un maintien de ce rythme jusqu'en 2031, ce qui correspond à la création de 10 nouvelles stations de recharge par année, soit 40 nouvelles bornes par année. Ce sont ainsi 200 nouvelles bornes de recharge publiques qui devraient être mises à disposition du public entre 2027 et 2031 par la Ville de Lausanne, en plus des bornes mises à disposition par des acteurs privés.

[1] Les bornes AC sont des bornes à courant alternatif ; 1 heure de recharge fournit une capacité de déplacement d'environ 50 km. Les bornes DC sont des bornes à courant continu ; celles exploitées par les SiL, d'une puissance de 22 kW, fournissent en 1 heure de recharge une capacité de déplacement d'environ 150 km.

4.2 Concept de station de recharge

Le concept de station de recharge comprenant chacune quatre bornes sera maintenu : il permet de concentrer les lieux où la recharge est possible et de rationaliser les investissements (en particulier en matière de raccordement électrique), tout en conservant une taille raisonnable pour la recherche d'emplacements répartis sur le territoire communal.

Ces stations comprendront uniquement des bornes AC. L'offre de recharge plus rapide fournie par les SIL au travers des bornes DC 22 kW paraît en effet suffisante et semble peu demandée par les utilisatrices et utilisateurs.

Elles intégreront un principe innovant développé en collaboration avec le C-FOR, qui consiste à intégrer dans les pieds de bornes l'ensemble des équipements électriques nécessaires (compteur, disjoncteur, etc.). Cette manière de procéder réduit les coûts d'investissement et l'encombrement du domaine public car elle permet de se passer d'armoire électrique.

Des places Mobility en sus des quatre places standard seront aménagées selon les demandes de la société, financées par MAP, sous réserve de la disponibilité financière de ce service. Deux places Mobility ont déjà été réalisées en 2026.

5. Impact sur le climat et le développement durable

L'augmentation de l'offre de recharge publique contribue à la réalisation de l'objectif du Plan climat de décarboner la mobilité individuelle motorisée.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

7. Aspects financiers

7.1 Incidences sur le budget d'investissement

L'investissement du patrimoine financier de CHF 3'000'000.- est basé sur la réalisation de 50 stations de recharge dont le coût unitaire, heures de coordination internes et intérêts intercalaires compris, est évalué à CHF 60'000.-.

Ce coût se répartit ainsi :

— prestation de tiers et matériel : CHF 54'340.- ;

— main-d'œuvre interne : CHF 5'000.- ;

— intérêts intercalaires : CHF 660.-.

L'échelonnement prévisionnel des dépenses d'investissement est à ce jour le suivant :

Pour rappel : les augmentations de recettes sont présentées avec un signe négatif devant le montant.

(en milliers de CHF)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Dépenses d'investissements		600	600	600	600	600	3'000
Recettes d'investissements							0
Total net	**0**	**600**	**600**	**600**	**600**	**600**	**3'000**

Ces dépenses ne figurent pas au plan des investissements du patrimoine financier 2026-2029. La planification des dépenses sera mise à jour dans le prochain plan des investissements 2027-2030. Le Canton alloue actuellement des subventions qui représentent CHF 16'000.- par station d'après les conditions actuelles. Ces subventions n'étant pas garanties, elles ne sont pas intégrées dans les prévisions. Le cas échéant, elles seront portées en déduction de l'investissement.

Les investissements liés à l'électrification de places destinées à Mobility ne sont pas compris dans le budget faisant l'objet de ce préavis. Ces coûts seront le cas échéant pris en charge par MAP, en fonction de ses disponibilités financières.

7.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Charges financières

Les stations de recharge sont amorties sur 10 ans. Le taux d'intérêts appliqué aux SIL, direction commercialisée, est de 2%.

Dans le tableau ci-dessous, les subventions cantonales ne sont pas prises en compte. Ces dernières permettraient de réduire les amortissements de CHF 1'600.- par station et par année.

Charges de personnel

Ce développement sera assuré par les équipes en place et n'implique aucune nouvelle charge de personnel.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation correspondent aux coûts de maintenance, de dépannage, de nettoyage, d'administration et d'achat d'énergie.

Revenus

Les revenus correspondent aux ventes d'énergie aux utilisateurs des bornes de recharge.

Les coûts de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires facturés au crédit d'investissement sont comptabilisés en recettes dans le budget de fonctionnement.

Le modèle d'affaires, confirmé en cela par l'expérience des bornes en service, parfois avec un léger retard sur le modèle, prévoit une montée en puissance de l'utilisation des bornes sur une période de cinq ans avant d'atteindre un plateau et une stabilisation du niveau de vente.

L'évaluation ci-dessous représente le déploiement de 10 stations par année sur les cinq premières années soit 50 stations actives en 2031. Le fait qu'une station devienne bénéficiaire après cinq ans d'utilisation et que le déploiement s'effectue sur cinq ans explique le résultat présenté ci-dessous. La vision restreinte à cinq ans du tableau ci-dessous aboutit à un aperçu défavorable des résultats financiers, puisque ceux-ci deviennent favorables après cinq ans d'exploitation depuis la mise en service d'une station de recharge.

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Personnel suppl. (en EPT)							
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel							
Charges d'exploitation	.	109,1	278,6	512,1	806,0	1'106,8	2'812,7
Charges d'intérêts			6,6	13,2	19,8	26,4	66,0
Amortissements			60	120	180	240	600
Total charges suppl.	**0**	**109,1**	**345,2**	**645,3**	**1'005,8**	**1'373,2**	**3'478,7**
Main-d'œuvre interne et int. intercalaires facturés aux crédits d'invest.		-56,6	-56,6	-56,6	-56,6	-56,6	-283
Revenus		-90,4	-271,1	-542,2	-903,6	-1'265,1	-3'072
Total net	**0,0**	**-37,8**	**17,5**	**46,6**	**45,6**	**51,5**	**123,4**

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2026/79 de la Municipalité, du 29 octobre 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 3'000'000.-, y compris coûts de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, pour le financement des nouvelles stations de recharge publiques pour la législature 2026-2031 ;
2. d'autoriser la Municipalité à amortir linéairement et annuellement, à compter de l'année suivant la mise en service, la somme prévue au chiffre 1, inscrite à la rubrique 344 des services concernés des Services industriels ;
3. de faire figurer sous la rubrique 390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffres 1 ;
4. de porter en déduction des dépenses d'investissement du crédit les éventuelles subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter